



SKI DE FOND QUÉBEC

FÉDÉRATION SPORTIVE FÉDÉRATION DE PLEIN AIR ORGANISME NATIONAL DE LOISIR
MANDATAIRE OFFICIEL DU RÉSEAU NATIONAL DE PLEIN AIR EN SKI DE FOND

ÉQUIPE DE DÉVELOPPEMENT 2024-2025

Exigences et conditions inhérentes de l'Équipe de développement
Du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025

Ski de fond Québec (SFQ) s'engage à :

- 1- Identifier officiellement l'athlète dans l'Équipe de développement auprès d'organismes publics ou privés pouvant soutenir des athlètes en cheminement vers l'excellence sportive et académique.
- 2- Ce que le coordonnateur au développement de l'excellence échange en continu avec l'entraîneur sur la planification annuelle de l'athlète et la livraison de ce plan.
- 3- Fournir à l'athlète une ou des pièces de vêtement identifiée.s à l'Équipe de développement avant le début de la saison de compétition.

L'athlète s'engage à :

- 1- Participer à ses frais aux deux (2) camps d'été sur terrain sec avec l'Équipe de développement, soit au Mont-Sainte-Anne du 27 au 30 juin 2024 et à Gatineau du 16 au 18 août 2024. Le coût de cette participation sera communiqué à l'avance et dans les meilleurs délais. Une aide financière pourrait être donnée par SFQ selon les budgets de l'année.
- 2- Participer à toutes les courses de la Coupe Québec 2024-2025. Le coût ces participations sera communiqué à l'athlète par son entraîneur.e de club.
- 3- Participer aux Championnats canadiens 2025, qui se tiendront à Canmore. Le coût de cette participation sera communiqué à l'athlète par son entraîneur.e de club.
- 4- Assister aux remises de médailles et de bourses de toutes les compétitions de niveaux provincial et national auxquelles l'athlète prend part et revêtir la veste sans manche d'Équipe à ces occasions.

L'athlète pourrait être invité.e à participer à d'autres camps provinciaux, à ses frais.



SKI DE FOND QUÉBEC

Maison du loisir et du sport du Québec
LOISIR PLEIN AIR COMPÉTITION

7665, boulevard Lacordaire, Montréal H1S 2A7 T 450 744 0858
SPORT D'ÉLITE RÉSEAU NATIONAL DE SENTIERS MODE DE VIE

skidefondquebec.ca

L'entraîneur s'engage à :

- 1- Offrir aux athlètes qui font partie de l'Équipe un environnement et des services qui leur permettront d'augmenter leur niveau de performance de façon significative.
- 2- Partager sa planification annuelle et sa planification des mésocycles avec le coordonnateur au développement de l'excellence.
- 3- Faire une priorité, dans sa planification annuelle, des camps d'entraînement provinciaux.
- 4- Participer activement à toutes les rencontres prévues avec le coordonnateur du développement de l'excellence : une en début de saison puis une avant et après chaque camp d'entraînement ou une fois par mois, quand il n'y a pas de camp d'entraînement dans le mois.
- 5- Rappeler à l'athlète, au besoin, et s'assurer que l'athlète porte les vêtements de l'Équipe sur les podiums des compétitions provinciales et nationales.

RÉSILIATION

L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente entente dans le cas où elle ne peut plus remplir ses engagements. En cas de résiliation due à un manque d'engagement, l'athlète devra retourner tout le matériel (incluant les vêtements) fourni par Ski de fond Québec.

